



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

carrière

Question écrite n° 67438

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification, sur le rapport sur l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État rendu par l'Inspection générale de l'administration (IGA), le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le contrôle général économique et financier (CGEF). Selon ce rapport, au 31 décembre 2012, 25,4 % des hauts fonctionnaires sont des femmes. La féminisation de l'encadrement supérieur et surtout dirigeant est une priorité fixée par les gouvernements successifs et suit une évolution positive mais encore trop timide. Il lui demande de lui indiquer la répartition par sexe et par âge des effectifs de ses services et en particulier de l'encadrement supérieur.

### Texte de la réponse

Le cabinet du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification est composé de 34 agents. Parmi les dix membres du cabinet, la répartition par sexe est la suivante 6 hommes et 4 femmes. Le membre de cabinet le plus jeune a 27 ans et le plus âgé 60 ans. La moyenne d'âge se situe à 43 ans (4 ont moins de 40 ans, 2 entre 40 et 50 ans, 4 entre 40 et 50 ans). Parmi les 24 personnels de soutien, 67% sont des hommes et 33% des femmes. Le secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification ne dispose pas de services sur lesquels il a une autorité propre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67438

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État et simplification

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État et simplification

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 octobre 2014](#), page 8912

**Réponse publiée au JO le :** [15 novembre 2016](#), page 9469